



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
AMENAGEMENT DURABLE
ENVIRONNEMENT ET MOBILITE**
Direction des infrastructures et des transports
Direction adjointe à la conduite d'opérations
Service foncier, aménagement rural et urbanisme
Affaire suivie par : Anne FREMY
Mél : anne.fremy@oise.fr
Tél. : 03.44.06.63.96

Beauvais, le **16 NOV. 2021**

La Présidente du Conseil départemental
à
Monsieur le Directeur départemental
des territoires de l'Oise
40, rue Jean Racine
BP 20317
60021 BEAUVAIS Cedex

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration de la carte communale du FRESTOY-VAUX

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 27 septembre 2021, reçue le 29 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration de la carte communale du FRESTOY-VAUX, en vous adressant les informations suivantes :

I. MOBILITE

Documents de référence :

- Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le Conseil départemental le 20 juin 2013 ;
- Le règlement de la voirie départementale adopté le 4 mars 2016 ;
- Le guide stratégique et méthodologique des aménagements sur routes départementales approuvé le 27 août 2018, et son mini-guide des aménagements de sécurité.

Ces documents sont accessibles sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTES DEPARTEMENTALES

La commune est traversée par la route départementale (RD) n° 45, route de 4^{ème} catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques de faible importance), avec un trafic de 516 véhicules par jour dont 12,3 % de poids lourds au P.R 4.000.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

Aucun plan d'alignement affectant les routes départementales traversant le territoire de la commune n'est recensé.

2) CIRCULATIONS DOUCES

2.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le Département est compétent, en lien avec Oise-Tourisme, pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune du FRESTOY-VAUX est traversé par :

- Le circuit de petite randonnée «Circuit des Chars» inscrit au plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée par décision de la commission permanente n° III-10 du 20 octobre 2008.

La fiche descriptive correspondante est jointe au présent courrier.

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

« Le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels » (art.L113-8 du Code de l'urbanisme).

A ce titre, le Conseil départemental de l'Oise a approuvé le 18 décembre 2008 un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles. En l'état, votre commune n'est actuellement concernée par aucun ENS, et par aucune zone de préemption à ce titre.

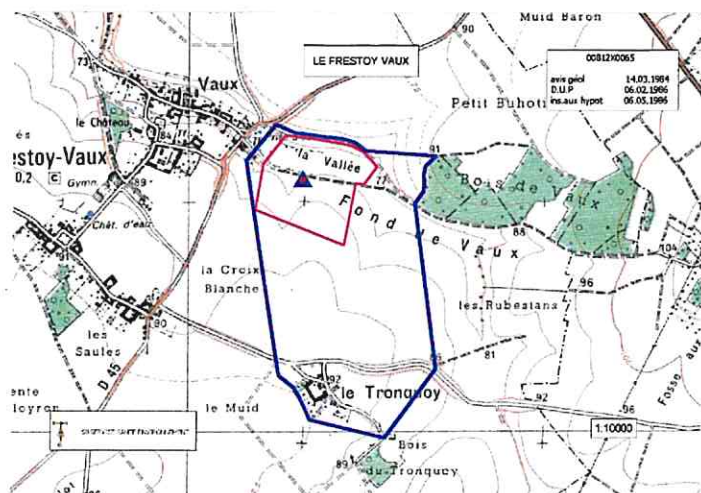
2) LA RESSOURCE EN EAU

1. Assainissement

La commune du FRESTOY VAUX dispose d'un assainissement non collectif. Le suivi et le contrôle de conformité des installations d'assainissement autonome sont assurés par le service public d'assainissement non-collectif (SPANC) de la Communauté de communes du Plateau Picard.

2. Eau potable

La compétence eau potable est gérée par la Communauté de communes du Plateau Picard depuis le 1^{er} janvier 2018. La commune est alimentée en eau par le forage 00812X0065 présent sur son territoire. Ce captage est protégé par une déclaration d'utilité publique datant du 06/02/1986 et dont les périmètres de protection sont tracés sur la carte ci-dessous.



Des servitudes peuvent être incluses dans cette DUP et doivent être annexées au PLU.

3. Rivière

Bien que positionnée sur le bassin versant des trois Doms (affluent de l'Avre), la commune n'est pas directement concernée par les cours d'eau même si un tracé intermittent est signalé par le Scan25 de l'IGN sur le nord de son territoire. Dans un souci de protection de la ressource en eau, ce tracé intermittent peut faire l'objet d'une prise en considération au même titre qu'un tracé reconnu cours d'eau par la DDT. Ainsi, la définition d'une bande d'inconstructibilité le long de ce tracé serait une démarche favorable permettant de limiter le risque inondation tout en facilitant les interventions éventuelles.

4. Ruissellement

Le bassin versant surplombant est relativement conséquent en remontant au-delà de la RD938 et vers la RD1017.

La commune est majoritairement classée en aléa faible mais également en aléa moyen sur le secteur du village concernant le risque lié aux coulées de boues. Néanmoins une vision globale relative à la gestion des eaux pluviales urbaines et rurales, définie à l'aide d'une étude de maîtrise des ruissellements, compléterait avantageusement le zonage d'assainissement pluvial et fournirait des informations sur les secteurs potentiellement sensibles sur le territoire. Cette démarche doit également prendre en considération l'éventuelle sensibilité des territoires situés en aval de la commune.

III. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le Conseil départemental ne possède pas de propriétés bâties sur le territoire de la commune .

IV. LOGEMENT

Les documents de référence concernant le logement sont les suivants :

- Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV), adopté le 7 juin 2019. Ce document est consultable sur le site Oise.gouv.fr, Rubrique Politiques Publiques, thématique Habitat, Logement, Politique de la ville, Renouvellement urbain
- Le Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées (PDAHLPD), adopté le 20 février 2015. Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, [OpenData Oise \(opendata.oise.fr\)](http://OpenData.Oise(opendata.oise.fr)), thématique « Urbanisme et habitat ».

1) PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR L'HEBERGEMENT ET LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDAHLPD)

Dans l'Oise, le PDAHLPD applicable a été adopté le 20 février 2015.

Il définit les objectifs et les mesures destinés à permettre aux personnes et familles sans aucun logement, menacées d'expulsion sans relogement, hébergées ou logées temporairement, exposées à des situations d'habitat indigne, confrontées à un cumul de difficultés financières et/ou sociales, d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir et de disposer des fournitures d'eau et d'énergie. Il assure dans les territoires, la cohérence des réponses apportées en matière de logement, d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion par le logement des personnes ou familles en difficulté.

2) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT


La revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le Département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE OISE, ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour la Présidente du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général adjoint
Aménagement durable, environnement et Mobilité



Lyonel BOSSIER